

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL

Si vous avez plus de 65 ans ou êtes en situation de handicap, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire sur le registre nominatif institué dans le cadre du **Plan d'Alerte et d'Urgence** pour prévenir les risques exceptionnels.

BÉNÉFICIAIRE(S)

	Monsieur	Madame
Nom*
Prénom*
Date de naissance* ou âge
Qualité*		
≥ 65 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
≥ 60 ans bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personne adulte handicapée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Adresse du domicile* :

Téléphone* :

PROFESSIONNEL DE CONFIANCE

Coordonnées de la personne intervenant régulièrement à domicile.

Nom* : **Prénom*** :

Adresse* :

Téléphone* :

Qualité (aide à domicile, assistante sociale, infirmière, médecin...) :

EN CAS D'URGENCE

Nom : **Prénom** :

Adresse : **Téléphone** :

Qualité (famille, voisin, amis...) :

DEMANDEUR

Nom : **Prénom** :

Adresse : **Téléphone** :

Qualité (représentant légal, parent, voisin, médecin traitant...) :

En tant que **bénéficiaire(s)**, je demande/nous demandons à figurer sur le registre municipal afin d'être contacté en cas de déclenchement par la Préfecture du Plan d'Alerte et d'Urgence.

Brumath, le **Signature(s)** :

*Données obligatoires.

En tant que **bénéficiaire**, je consens au recueil des données nécessaires au traitement de ma demande par la Ville de Brumath. **Case à cocher obligatoirement.**

Le Maire de la Ville de BRUMATH responsable de traitement, recueille des données vous concernant dans le but d'établir la liste des personnes concernées par le plan départemental d'alerte et d'urgence. La finalité exclusive du traitement de données est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux, sous l'autorité du Préfet, en cas de mise en œuvre de ce plan. La base légale du traitement est le respect d'une obligation légale. Les données sont conservées jusqu'à votre radiation du registre. Les seuls destinataires des données sont le Maire, les services internes et les collaborateurs occasionnels en charge de la mise en œuvre du plan d'alerte, et à sa demande, le Préfet. Conformément à la loi n° 78-17 Informatique et Libertés et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également à tout moment demander votre radiation du registre des personnes inscrites au plan d'alerte et d'urgence.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au CCAS de la Ville de BRUMATH à l'adresse 4 rue Jacques Kablé 67170 BRUMATH, par téléphone au 03.90.29.13.28 ou par mail à donnees.personnelles@brumath.fr - Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse rgpd@cdg67.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

RETOUR DU FORMULAIRE

4 rue Jacques Kablé
BP 28
67171 BRUMATH Cedex
Tél. 03 88 51 02 04

@ www.brumath.fr
f Ville de Brumath
📷 [ville_de_brumath](https://www.instagram.com/ville_de_brumath)